



CONTRE LINKY : AUDIENCE DE JUGEMENT

L'affaire "Linky", va être plaidée devant M. Didier FORTON, Premier Vice-Président adjoint du Tribunal de Grande Instance de PARIS, mardi 19 février 2019, à 9h30 précises, salle 2.13 (nouveau Palais de Justice de Paris).



#LINKY : AUDIENCE DE PLAIDOIRIES

Les demandeurs seront défendus le 19 février 2019 devant le TGI de Paris par Maîtres Arnaud DURAND et Christophe LÈGUEVAQUES, qui plaideront contre Maître Laurent MARTINET.

Les débats sont publics et se tiendront en salle 2.13, l'une des plus grandes du nouveau Palais de Justice. Compte-tenu des mesures de sécurité, il est recommandé de se munir d'une pièce d'identité.